

Décision

Générale

colonial

Décision n° 489 19/07/1941

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date de publication
19 juillet 1941

Date du numéro
31 juillet 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant de vaisseau Sourisseau est nommé commandant du cercle d'Obock. L'exercice des pouvoirs disciplinaires lui est délégué. L'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Schabaver et le lieutenant de réserve Febreau sont nommés adjoints au commandant de cercle d' Obock et recevront de ce dernier toutes délégations qu'il jugera utile de leur accorder. L'adjudant-chef des troupes coloniales hors cadres Petit est confirmé dans ses fonctions de chef du poste administratif et de président du tribunal de 1er degré d'Obock. Le sergent Nicolas est nommé agent spécial; il percevra l'indemnité afférente à cette fonction. Il secondera d'autre part l'adjudant-chef Petit dans ses attributions administratives et dans le commandement des gardes méharistes et partisans affectés au poste d'Obock. En outre de ses fonctions d'adjoint au commandant de cercle et des délégations ou missions qui pourraient lui être confiées, le lieutenant Febreau assumera le commandement du détachement nord de gardes et partisans. Il sera assisté dans ce commandement par le sergent Dupuis. L'ingénieur adjoint des travaux publics Arnaud et l'ouvrier d'art Lacrotte, M. Dufaud et le personnel détaché du Service du ravitaillement, le détachement de la compagnie de transports sont à la disposition du commandant de cercle pour l'exécution des missions qui lui incombent ou dont il prend l'initiative. Les gardes et partisans détachés du peloton méhariste n° 2 continueront à être administrés par cette unité, mais sont placés à la disposition du commandant de cercle d'Obock.